

PROVISOIRE

E/1997/SR.29

12 août 1997

Original : FRANÇAIS

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Session de fond de 1997

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 29ème SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mercredi 16 juillet 1997, à 10 heures

Président : M. SOMAVIA (Chili)
(Vice-Président)

SOMMAIRE

APPLICATION ET SUIVI INTÉGRÉS ET COORDONNÉS DES RÉSULTATS DES GRANDES
CONFÉRENCES ET SOMMETS INTERNATIONAUX ORGANISÉS PAR LES NATIONS UNIES

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

GE.97-63148(EXT)

La séance est ouverte à 10 h 10.

APPLICATION ET SUIVI INTÉGRÉS ET COORDONNÉS DES RÉSULTATS DES GRANDES CONFÉRENCES ET SOMMETS INTERNATIONAUX ORGANISÉS PAR LES NATIONS UNIES (E/1997/58, 73, A/52/132 - E/1997/57, A/52/113 - E/1997/18, E/1997/NGO/4)

M. KHAN (Division de la coordination des politiques et des affaires du Conseil économique et social) dit que le rapport du Secrétaire général publié sous la cote E.1997/73 fait le point des mesures prises au niveau intergouvernemental ainsi que des progrès réalisés au niveau interorganisations et au niveau des pays pour assurer un suivi coordonné et intégré des grandes conférences des Nations Unies. Le Comité administratif de coordination (CAC) a mis en place trois équipes spéciales chargées respectivement des questions suivantes : services sociaux de base pour tous, emploi et modes de subsistance viable, conditions favorables au développement économique et social, et deux comités interinstitutions, le Comité interinstitutions du développement durable et le Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes. Ces organes ont travaillé en liaison avec les commissions techniques du Conseil, qui ont elles-mêmes considérablement renforcé leur coordination, notamment dans les domaines de l'élimination de la pauvreté et de l'intégration de l'approche sexospécifique.

La formule des organismes "maître d'oeuvre", appliquée avec succès dans le cadre du Comité interinstitutions du développement durable et dont la validité a été réaffirmée lors de la récente session extraordinaire de l'Assemblée générale, est progressivement étendue à l'ensemble du système pour favoriser des activités de suivi décentralisées, assorties d'objectifs et de calendriers précis.

Le Secrétaire général souligne que la promotion d'un suivi soutenu et coordonné des conclusions des grandes conférences doit demeurer un objectif majeur du système. Des recommandations sont formulées visant à renforcer la fonction de coordination du Conseil. Les responsabilités respectives des commissions techniques doivent être mieux délimitées et leurs programmes de travail harmonisés. Il faut aussi veiller à ce que les orientations définies par les équipes spéciales soient appliquées au niveau des pays, ce qui nécessitera d'élaborer des directives cohérentes et détaillées à l'intention du système des coordonnateurs résidents.

Le CAC organisera en septembre un atelier interinstitutions rassemblant des représentants des organismes de terrain et des gouvernements, en prévision

de l'examen détaillé des résultats des équipes spéciales auquel il doit procéder à sa seconde session ordinaire de 1997. Le Conseil se penchera sur les résultats de cet examen à sa session de 1998 et proposera alors des orientations appropriées à l'ensemble du système.

Le PRÉSIDENT présente les différents intervenants de la réunion-débat et leur donne la parole.

M. AHMED (Administrateur associé du Programme des Nations Unies pour le développement) dit que les résultats des grandes conférences des Nations Unies définissent un agenda global pour le développement qui comporte de nombreux thèmes interdépendants. Pour pouvoir aider les gouvernements à intégrer ces éléments dans leurs politiques et programmes nationaux, le système des Nations Unies doit commencer par se donner les moyens d'intervenir de façon coordonnée. C'est pourquoi le CAC a mis en place des équipes spéciales et des comités interinstitutions, qui vont maintenant présenter un premier bilan au Conseil.

A sa première session ordinaire de 1997, le CAC a décidé d'entreprendre un examen d'ensemble des résultats obtenus dans le suivi coordonné des conférences, examen qui porterait notamment sur l'utilisation effective des produits finals des équipes spéciales, le travail accompli au niveau des pays en particulier par le truchement du système des coordonnateurs résidents, et la rationalisation des procédures de rapport. L'atelier prévu en septembre 1997 aura pour objet de formuler sur ces points des propositions que le CAC étudiera à sa seconde session ordinaire de 1997.

Renforcer le suivi au niveau des pays demeure la tâche essentielle. Les équipes spéciales - dont il convient de rappeler qu'elles ont un rôle ponctuel et limité dans le temps - sont là pour orienter l'action des coordonnateurs résidents. L'Administrateur du PNUD a demandé à ceux-ci de mettre en place des groupes thématiques qui sont en quelque sorte la réplique, au niveau local, des équipes spéciales. De tels groupes sont déjà en place dans de nombreuses pays.

Mme SADIK (Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population) indique que l'Equipe spéciale sur les services sociaux de base pour tous, placée sous la responsabilité du FNUAP, s'est attachée à renforcer la coopération entre les organismes du système des Nations Unies sur le terrain, essentiellement à travers le système des coordonnateurs résidents. Les représentants de 19 organisations assistaient à la première réunion de l'Equipe spéciale, dont le programme de travail a été communiqué à tous les

coordonnateurs résidents. Depuis sa création en 1996, l'Equipe spéciale s'est réunie deux fois. Ses groupes de travail sur les soins de santé primaires (chef de file, OMS), les migrations internationales (chef de file, OIT) et l'approche commune pour l'édification de capacités nationales de lutte contre la mortalité infantile et maternelle (chef de file, UNICEF) se sont réunis une fois. Le Groupe de travail sur la santé génésique s'est réuni deux fois. Les commissions régionales ont participé aux travaux de l'Equipe spéciale.

Ces travaux ont abouti à cinq produits finals. Une "carte" des services sociaux de base, établie à partir de 13 indicateurs, va être très largement diffusée et est déjà accessible sur Internet; ces données seront mises à jour périodiquement pour permettre aux pays de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés lors des conférences. Une brochure de sensibilisation expliquant les raisons d'investir dans les services sociaux de base a été réalisée. Des directives portant sur l'éducation de base, les soins de santé primaires, la santé génésique, la responsabilisation des femmes et les migrations internationales ont été formulées à l'intention des coordonnateurs résidents afin de les inciter à instaurer des partenariats et à mobiliser des ressources pour l'action dans ces domaines. Un colloque technique sur les migrations internationales se tiendra au deuxième trimestre de 1998; le Comité directeur regroupant plusieurs organismes a mis au point l'ordre du jour du colloque, qui sera accueilli par le Gouvernement néerlandais. Un rapport sur les expériences les plus concluantes de collaboration entre donateurs pour l'aide au secteur social, fondé sur les exemples du Bangladesh, du Kenya et du Pérou, est en cours d'élaboration par le PNUD et la Banque mondiale. Enfin, un recueil des engagements internationaux concernant la lutte contre la pauvreté et l'intégration sociale est mis à jour par le Département de la coordination des politiques et du développement durable.

Afin de favoriser l'utilisation effective de ces produits, des contacts ont été pris avec l'Ecole des cadres des Nations Unies à Turin pour qu'un module leur soit consacré dans le programme de formation des coordonnateurs résidents. Les homologues nationaux et, d'une manière générale, le personnel de terrain devraient également être incités à se familiariser avec ces outils, qui pourraient servir pour le travail de plaidoyer, notamment dans le cadre de l'Initiative 20/20. Ils pourraient également servir aux commissions régionales et faciliter les évaluations communes de pays. Les indicateurs établis par l'Equipe spéciale devraient aider les pays à améliorer leurs données

statistiques. L'Equipe spéciale souhaite vivement que ces produits soient mis à profit par les groupes thématiques. Elle s'attachera à les actualiser et à en renforcer l'utilité.

M. AHMED (Administrateur associé du PNUD) constate que, dans un laps de temps relativement court, l'Equipe spéciale a obtenu des résultats impressionnants et su prendre l'initiative dans plusieurs domaines importants. Il vaut la peine de mentionner que les conclusions de l'étude sur la coopération pour le développement réalisée récemment par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE vont tout à fait dans le sens de l'approche privilégiée pour le suivi des grandes conférences des Nations Unies. Conscient de cette complémentarité, l'Administrateur du PNUD a réuni les responsables des équipes spéciales et le Président du CAD en vue de renforcer la synergie entre les organismes des Nations Unies et la communauté des bailleurs de fonds.

Mme HAGEN (Directrice générale adjointe du Bureau international du Travail) indique que l'Equipe spéciale interorganisations sur l'emploi et les modes de subsistance viables, dont l'OIT assure la coordination, a décidé d'examiner en détail la situation de l'emploi dans différents pays, afin d'évaluer les politiques de l'emploi mises en oeuvre, de résumer les principaux enseignements qui se dégagent des expériences nationales et de démontrer que les organismes du système des Nations Unies peuvent pour chaque pays établir un diagnostic et proposer des orientations afin de parvenir au plein emploi et réduire la pauvreté. Un cadre d'analyse a été défini, prenant en compte les principaux facteurs qui influent sur le volume de l'emploi et les conditions de travail. Les examens ont porté sur la Hongrie, le Népal, l'Indonésie, le Maroc, la Zambie, le Mozambique et le Chili.

Ces examens ont permis à l'Equipe spéciale de déterminer les grands axes d'un plan d'action visant à promouvoir l'emploi. Les gouvernements doivent commencer par mettre en place des politiques macroéconomiques appropriées et investir dans le capital humain tout en prévoyant des interventions ciblées sur les plus défavorisés et les groupes vulnérables. Il faut développer les emplois productifs - agricoles et non agricoles - en milieu rural et promouvoir les petites entreprises ainsi que le secteur informel en menant une action concertée pour améliorer la qualité de la main-d'oeuvre dans ce secteur. D'une manière générale, l'augmentation de la productivité et l'amélioration de la compétitivité passent par une meilleure formation et une qualification plus poussée de la main-d'oeuvre et par un renforcement des capacités de gestion dans

les secteurs tant public que privé. On ne saurait trop souligner l'importance d'un cadre institutionnel propice à la bonne conduite des affaires publiques.

Les stratégies visant au plein emploi doivent être élaborées sur la base du dialogue le plus large possible avec l'ensemble des partenaires sociaux. Des mesures spéciales doivent être prises pour favoriser l'emploi et la qualification des femmes et pour interdire progressivement le travail des enfants. Il faut maintenir les dispositifs de soutien de l'emploi et des revenus en faveur des catégories les plus pauvres et les plus vulnérables. Des programmes visant à limiter les activités nuisibles à l'environnement doivent être mis en oeuvre dans l'optique du développement durable. Les politiques de libéralisation des échanges et d'ajustement structurel doivent être poursuivies afin de stimuler la croissance du secteur privé et faciliter l'intégration dans l'économie mondiale. Enfin, il faut que l'emploi et les revenus progressent dans l'ensemble des pays si l'on veut que la mondialisation du marché profite à tous.

Tous les examens de pays ont été achevés en février et un rapport de synthèse a été soumis au CAC en avril. Les leçons tirées de cet exercice du point de vue de la méthode sont aussi importantes que les enseignements qui en découlent sur le fond. Premièrement, on s'est aperçu qu'il était difficile d'associer toutes les institutions aux examens. Il faut donc mettre l'accent sur les complémentarités sans exiger nécessairement la participation directe de la totalité d'entre elles. Deuxièmement, il importe de concevoir les examens en fonction des besoins de chaque pays. En effet, les pays ont des approches différentes et n'ont pas tous besoin des directives du système. Troisièmement, les examens ont été utiles pour dégager un consensus sur la nature des problèmes d'emploi et sur l'élaboration de mesures pour y remédier. Ils ont permis de mettre l'accent sur l'évolution du marché du travail et d'aborder des questions essentielles qui n'auraient pas reçu, sans cela, l'attention voulue. Enfin, l'exercice a permis d'identifier les domaines qui pourraient avoir besoin d'une assistance complémentaire du système des Nations Unies. Au niveau des pays, il serait bon que les organisations examinent ensemble les activités qu'elles mènent dans le domaine de l'emploi et des modes de subsistance viables afin d'échanger des informations et de mettre en commun leurs ressources dans les secteurs liés.

A présent que l'Equipe spéciale a accompli son mandat, des mesures commencent à être prises dans les pays pour appliquer ses recommandations. Il faudra considérer la possibilité de diffuser les résultats de l'exercice en

organisant des séminaires régionaux ou sous-régionaux et en publiant les rapports dans les langues locales. Il serait également utile d'organiser un séminaire interrégional qui permettrait aux représentants des pays étudiés d'échanger des informations et des données d'expérience. Si l'on poursuit l'exercice dans d'autres pays, il faudra mieux définir la mission du chef de file. L'OIT a constaté, notamment, qu'il importait de diriger ses énergies et ses ressources dans ses domaines de compétence propres.

L'Equipe spéciale a en outre examiné, en collaboration avec la CNUCED, les effets de la mondialisation et du progrès technique sur l'emploi, étudié les modes de subsistance viables et évalué la nécessité d'indicateurs plus efficaces sur l'emploi et les modes de subsistance viables. L'OIT est satisfaite d'avoir dirigé l'Equipe spéciale sur l'emploi et les modes de subsistance viables et d'avoir soutenu les efforts des autres équipes. Elle attend de connaître les mesures que le Secrétaire général proposera pour adapter la notion de chef de file à la gestion des problèmes entre les institutions.

M. AHMED (Administrateur associé du PNUD) félicite la représentante de l'OIT ainsi que son équipe spéciale pour avoir mené à bien son mandat avec diligence. L'idée d'organiser dans les pays des ateliers avec les différents partenaires pour discuter des conclusions des examens effectués est particulièrement intéressante. Le mécanisme intergouvernemental et, en dernier ressort, le Conseil économique et social, va devoir à présent examiner comment les orientations de l'équipe spéciale sont appliquées au niveau des pays.

Mme KING (Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme) rappelle que le Conseil a conclu, à l'issue de son débat sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans tous les programmes des organismes des Nations Unies, qu'il devait veiller régulièrement à ce que ses commissions techniques assurent concrètement une telle intégration dans le suivi de toutes les conférences. Tout en se félicitant de l'établissement à l'échelon des pays d'arrangements interorganisations sur les questions de la promotion de la femme et de l'égalité des sexes, Mme King dit que la perspective sexospécifique doit aussi apparaître dans les travaux des autres équipes thématiques et sectorielles mises en place au niveau des pays pour assurer le suivi des conférences et qu'il est nécessaire de mettre au point des moyens adéquats pour évaluer les progrès effectivement accomplis.

Le Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes établi en 1996 est l'instrument qui permettra de favoriser l'intégration voulue, de mettre un terme à la marginalisation des préoccupations des femmes et d'appliquer pleinement le Programme d'action de Beijing. Son rôle est de coordonner les activités du système, pour appuyer, d'une part, la mise en oeuvre du Programme d'action, et, d'autre part, l'intégration de l'exigence d'égalité des sexes dans les programmes des Nations Unies.

En ce qui concerne la mise en oeuvre du Plan d'action de Beijing, le Comité contribuera à l'examen à mi-parcours du plan à moyen terme pour la promotion de la femme à l'échelle du système. Cet examen est l'occasion non seulement d'évaluer les progrès réalisés mais aussi de faire le point et d'apprécier l'impact du Plan d'action sur l'ensemble des activités du système. Il coïncide avec l'analyse des stratégies nationales que la Commission de la condition de la femme est en train d'effectuer. Le Comité contribue également à l'examen des principaux domaines d'application du Programme d'action. A sa prochaine session, il s'attachera par exemple à la question des femmes et de la santé, que la Commission doit considérer en 1999.

Dans le cadre du second aspect de son mandat, la prise en compte de l'exigence d'égalité entre les sexes, le Comité a soumis un certain nombre de principes au CAC, dont les membres de celui-ci s'inspireront pour publier des instructions administratives ou prendre d'autres mesures en vue d'assurer une intégration systématique de la dimension féminine dans tous les départements et organisations du système. Les conclusions que le Conseil adoptera à la fin de sa session renforceront considérablement ces efforts. Le Comité met en outre au point des outils pour contrôler l'exercice des responsabilités ainsi que des indicateurs d'évaluation et de performance. Ayant l'intention de tirer parti à cet effet des expériences déjà réalisées dans ce domaine, le Comité examinera la possibilité d'utiliser ou d'adapter les outils et indicateurs existants et il tiendra une réunion en septembre avec le groupe chargé de la participation des femmes au développement relevant du CAD. Le Comité a d'autre part établi un groupe de travail chargé d'élaborer des directives concernant les processus budgétaires et sera sans doute en mesure de présenter des résultats préliminaires sur ce point d'ici la prochaine session du Conseil.

Le Comité contribuera, comme son prédécesseur, à l'élaboration des rapports destinés aux organismes intergouvernementaux, en veillant à ce qu'ils soient véritablement intégrés, c'est-à-dire prennent systématiquement en compte

la promotion de la femme et la parité dans tous les domaines sectoriels, que ce soit la population, la pauvreté, la cohésion sociale, l'emploi, les droits de l'homme, le logement ou la sécurité alimentaire. Il continuera d'oeuvrer en étroite collaboration avec ses partenaires pour favoriser le dialogue, mettre au point et appliquer des méthodologies et évaluer les progrès accomplis en vue d'assurer avant l'an 2000 l'intégration de l'exigence d'égalité des sexes dans la planification et la programmation des activités de l'ensemble du système des Nations Unies.

M. AHMED (Administrateur associé du PNUD) remercie Mme King pour son intervention dont il ressort que, si de nombreuses mesures ont déjà été prises, beaucoup d'efforts restent encore à faire sur le plan opérationnel pour assurer la prise en compte systématique de la sexospécificité par les Nations Unies. Le Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes peut jouer un rôle très utile dans la coordination de ces efforts. M. Ahmed note que tous les intervenants ont évoqué d'une manière ou d'une autre la nécessité d'un environnement favorable pour la réalisation des objectifs définis.

M. MALLOCH-BROWN (Banque mondiale) précise tout d'abord que l'Equipe spéciale interorganisations sur les conditions favorables au développement économique et social n'a pas encore tenu sa réunion finale et que ses conclusions ont donc un caractère préliminaire. L'Equipe se compose de trois sous-groupes. Le premier sous-groupe, qui était chargé du renforcement des capacités de gestion des affaires publiques et présidé par le PNUD, a publié son rapport final en juin. Elaboré à partir des études entreprises par les institutions sur les meilleures pratiques suivies et les enseignements tirés de leur expérience, ce rapport contient plusieurs recommandations générales à l'intention du CAC. Tout d'abord, il est nécessaire d'élaborer, pour la programmation des activités du système à l'échelon des pays, un cadre conceptuel commun concernant la gestion des affaires publiques. Il faut ensuite incorporer cette question dans les outils de programmation existants, tels que les notes de stratégie de pays et les évaluations communes de pays. Enfin, il faut entreprendre des recherches pratiques concernant les effets de la mondialisation sur les structures nationales de gestion des affaires publiques et la manière de renforcer la capacité des gouvernements à gérer les affaires publiques dans le contexte d'une économie mondialisée.

Le deuxième sous-groupe de l'Equipe spéciale, présidé par la Banque mondiale, était chargé du cadre macroéconomique et social. Il devait déterminer

les points de convergence entre les institutions en s'appuyant sur des études de cas nationales concernant la coordination interorganisations. Les cinq études de cas effectuées (au Vietnam, en Hongrie, au Mexique, en Ouganda et en Zambie) portaient sur les domaines suivants : les réformes macroéconomiques, les politiques régissant le commerce extérieur et l'investissement, les rôles relatifs des secteurs public et privé, les stratégies de mise en valeur des ressources humaines et le développement rural. Il est apparu qu'il y avait une grande convergence de vues entre les institutions, notamment en ce qui concerne la nécessité d'établir un cadre macroéconomique solide tout en effectuant d'importants investissements dans le secteur social. On a constaté que le principal facteur influant sur le niveau de la coordination était la capacité et la volonté du gouvernement d'être associé au processus de coordination. La coordination des activités du système des Nations Unies dépend en fin de compte du gouvernement lui-même. La coordination est la plus efficace dans les pays, comme la Hongrie, où le gouvernement prend en main les choses et fixe les priorités avec les organisations. Les efforts doivent donc être dirigés en direction des pays où les pouvoirs publics ne sont pas en mesure de jouer ce rôle central de coordination, d'autant que les études ont également montré que la coordination avait un coût, en termes de temps et en termes financiers.

Le troisième sous-groupe de l'Equipe spéciale était chargé des indicateurs. Comme les autres équipes spéciales, celle-ci s'est employée à élaborer une série d'indicateurs de performance communs à l'ensemble du système. En conclusion, le représentant de la Banque mondiale déclare que l'important, pour son Equipe spéciale, est d'avoir pu contribuer à favoriser une approche commune parmi les organisations. Elle n'a plus de raison d'être. A présent, il faut agir sur le terrain, c'est-à-dire là, précisément, où les recommandations des conférences doivent être appliquées.

M. AHMED (Administrateur associé du PNUD) remercie le représentant de la Banque mondiale pour sa présentation claire du travail de l'Equipe spéciale qu'il a présidée. Son rapport final, ainsi que ceux des autres équipes spéciales, permettra au CAC d'élaborer des conclusions et de les soumettre au Conseil.

Le PRÉSIDENT félicite les intervenants pour leurs exposés très utiles. Faisant observer que c'est la première fois que le Conseil inscrit la question du suivi des conférences mondiales à son ordre du jour, il pense que ce thème continuera de faire l'objet d'une grande attention. En effet, le vif

intérêt suscité par les conférences mondiales dans l'opinion confère au système une lourde responsabilité, celle de réaliser les espoirs suscités en concrétisant les engagements pris, c'est-à-dire en passant du stade des déclarations à celui de l'action. Cela suppose un travail collectif dont l'organisation incombe au Conseil. Les conférences mondiales, d'autre part, ont fait valoir la nécessité de mettre en avant, face au processus de mondialisation mais sans le contredire, le facteur humain et les considérations sociales et environnementales. Enfin, le Président note que la création des équipes spéciales a permis une discussion très franche sur les problèmes qui se posent et constitue une expérience intéressante de travail collectif qui peut être utile pour l'avenir.

M. KAMANDO (Observateur de la République-Unie de Tanzanie) dit que les résultats des conférences mondiales organisées pendant les années 90 et les engagements qui y ont été pris sont de la plus haute importance pour les pays en développement, mais exigent, pour leur application pratique, que des ressources supplémentaires soient mises à la disposition de ces pays, surtout des moins avancés d'entre eux. Le Conseil économique et social a des responsabilités en matière de coordination, d'orientation et de suivi des conférences. Pour pouvoir mieux s'en acquitter, il doit revoir son programme et ses méthodes de travail. Il devra aussi débattre des résultats de l'examen d'ensemble des progrès accomplis pour promouvoir un suivi coordonné des conférences que le CAC doit entreprendre à sa session de novembre 1997. En effet, le suivi des résultats des grandes conférences ne devrait pas être laissé aux seuls secrétariats et mécanismes interinstitutions, mais être examiné dans le cadre des Conclusions communes que le Conseil a adoptées en 1995 et par lesquelles il a décidé de placer le suivi coordonné des conférences au centre de ses activités.

M. IBRAHIM (Malaisie) voudrait avoir des précisions au sujet du coût de la coordination, évoqué par le représentant de la Banque mondiale.

M. ARDA (Turquie) souligne que le suivi coordonné des résultats des grandes conférences est une responsabilité qui repose à la fois sur le Secrétariat et sur les Etats Membres. A son avis, la coordination et l'intégration des politiques doivent commencer au niveau du terrain - celui des représentants résidents - et se répercuter ensuite jusqu'au sommet. La coordination des donateurs est un élément très important d'un point de vue pragmatique. Le suivi des résultats des grandes conférences exige la mise en place de processus d'examen. D'autre part, M. Arda observe que la parité entre

hommes et femmes n'est pas encore réalisée dans le personnel du système des Nations Unies.

M. CHOWDHURY (Bangladesh) voudrait savoir s'il existe un compendium des activités entreprises à l'échelon des pays pour donner suite aux grandes conférences. En effet, chaque pays pourrait trouver un encouragement dans ce qui a été accompli par d'autres, et en tirer des enseignements.

M. GARCIA MORITAN (Argentine) se joint au Président pour faire observer que l'on ne peut traiter de la question du suivi des grandes conférences en une seule journée. Le Conseil devrait approfondir sa réflexion sur ce sujet, et M. Garcia Moritan appuiera toute proposition que le Président pourra faire en ce sens.

M. FERNÁNDEZ (Espagne) voudrait savoir si, de l'avis des participants invités, l'interaction entre les travaux des équipes spéciales et les activités de suivi menées par les gouvernements est ou non satisfaisante, à ces deux niveaux très distincts que sont d'une part, celui des fonds et programmes, d'autre part, celui des commissions techniques.

M. HYNES (Canada) pense, comme l'observateur de la République-Unie de Tanzanie, que le suivi des grandes conférences ne devrait pas être laissé au seul Secrétariat. Il faut pourtant admettre que ce dernier a beaucoup plus fait, à cet égard, que les gouvernements. Quels seraient les moyens d'améliorer la communication entre le CAC et les mécanismes intersecrétariats, d'une part, et les organes intergouvernementaux, d'autre part ? Des réunions d'information plus régulières seraient-elles utiles à cet égard ? D'autre part, M. Hynes voudrait savoir ce que les autres intervenants invités pensent de l'observation du représentant de la Banque mondiale, selon laquelle les équipes spéciales ayant accompli la tâche pour laquelle elles avaient été créées devraient progressivement disparaître. A son avis, les activités de ces équipes spéciales devraient être transférées sur le terrain. Toutefois, n'y a-t-il pas lieu de poursuivre, aux niveaux intersecrétariats, les travaux consacrés aux différents objectifs fixés par les grandes conférences, dont l'importance se prolonge bien après la fin des conférences elles-mêmes ?

M. AHMED (Programme des Nations Unies pour le développement), répondant à la question posée par le représentant du Bangladesh, dit qu'à compter de l'année 1997 les coordonnateurs résidents doivent rendre compte, dans leur rapport annuel, du suivi des grandes conférences. Des directives leur ont été adressées à cet effet : ils devront faire savoir si elles ont été appliquées

et sinon pour quelles raisons, dans quelle mesure les objectifs fixés ont été atteints et enfin, quels sont les problèmes à résoudre aux niveaux intergouvernemental ou intersecrétariats. Les rapports émanant de certains pays sont déjà disponibles et peuvent être communiqués aux délégations qui le souhaitent.

Mme SADIK (Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population) dit que la question des modalités de travail et de l'établissement des rapports des équipes spéciales est une question majeure. Les équipes spéciales pourraient peut-être suspendre leurs travaux pour le moment, puis se réunir ensuite de façon ponctuelle, lorsque le besoin s'en ferait sentir. L'établissement de rapports à l'intention de nombreuses commissions est une lourde tâche. Il suffirait peut-être que chaque équipe spéciale ne fasse rapport à chaque commission que sur la partie de ses travaux qui intéresse la commission en question. Le Conseil pourrait peut-être envisager de retenir, parmi les objectifs fixés par les grandes conférences, un certain nombre de thèmes sur lesquels porteraient ces rapports. Si le Conseil est doté d'un secrétariat fonctionnel - comme le Secrétaire général va le proposer -, ce secrétariat pourrait étudier les rapports descriptifs et en extraire les questions de politique générale qui seraient soumises à l'examen du Conseil pour décision. Le Conseil pourrait ainsi jouer pleinement son rôle d'instance de débat, au sein de laquelle les questions importantes émanant de toutes les commissions seraient étudiées.

Mme HAGEN (Directrice générale adjointe du Bureau international du Travail) souligne l'excellente collaboration entre l'Equipe spéciale interorganisations sur l'emploi et les modes de subsistance viables et les commissions régionales, en particulier la CEPALC. La coordination avec la Commission du développement social est aussi très bonne. L'interaction entre équipes spéciales et commissions régionales ou techniques semble ainsi très positive. Certes, la coordination a un coût, mais elle est nécessaire. L'important est donc de consacrer un maximum de ressources à la coordination des programmes à l'échelon des pays et un minimum de ressources à "parler" de coordination. Le moyen serait peut-être, comme le suggère le Secrétaire général, de charger une organisation de suivre chaque grande conférence, de manière que les activités des différentes organisations soient complémentaires et qu'il n'y ait pas de chevauchement des efforts. Répondant aux questions concernant les relations entre équipes spéciales et organes intergouvernementaux, Mme Hagen dit

que l'organe directeur de l'OIT attache beaucoup d'importance au suivi des grandes conférences, en particulier pour ce qui est de la promotion de l'emploi et des droits fondamentaux des travailleurs. Le BIT s'est attaché au premier chef à fournir les services demandés par les Etats membres, c'est-à-dire à mobiliser les ressources de l'OIT et du système des Nations Unies en général pour répondre aux demandes des gouvernements et des partenaires sociaux.

Mme KING (Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme), répondant à la question posée par le représentant du Bangladesh, dit que ce que le Conseil peut faire, c'est continuer d'assurer une surveillance très régulière et veiller à ce que les décisions prises au niveau des commissions techniques soient transmises aux autres instances. Le Conseil pourrait ainsi assurer une cohérence des politiques, non pas dans tel ou tel secteur, mais de façon transsectorielle. Répondant à la question du représentant de la Malaisie, elle cite, comme exemple d'élément de coût, les frais de voyage du personnel. L'élaboration d'un compendium, suggérée par le représentant du Bangladesh, serait certainement utile, mais, étant donné l'actuelle restriction sur la longueur des documents, ne serait sans doute pas possible. Toutefois, on pourrait réunir et faire connaître les pratiques optimales mises en oeuvre dans différents pays. D'autre part, les équipes spéciales ont été encouragées à prévoir des modalités de collaboration plus régulière avec divers organismes (FNUAP, PNUD, etc.). Enfin, les secrétariats du système des Nations Unies ne peuvent parvenir à l'objectif de la parité hommes/femmes sans que les Etats participent eux-mêmes à cet effort, notamment en proposant suffisamment de candidatures féminines.

M. MALLOCH-BROWN (Banque mondiale) dit qu'il a évoqué la disparition progressive des équipes spéciales, non celle des conférences mondiales. Toutes les organisations du système des Nations Unies ont introduit les objectifs des équipes spéciales dans leurs propres programmes de travail et structures organisationnelles, si bien que l'existence de ces équipes pourrait cesser d'être justifiée. La Banque mondiale est favorable à un renforcement du rôle du Conseil économique et social, précisément pour ce genre de questions : assurer le suivi des grandes conférences. En effet, les progrès à réaliser en la matière sont entre les mains des gouvernements, or le Conseil est un organe intergouvernemental. Le coût de la coordination n'est que partiellement un coût financier : le coût en ressources humaines est beaucoup plus élevé. La "coordination pour la coordination" est un danger réel qu'il faut éviter.

M. AARDAL (Observateur de la Norvège) demande à la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme comment s'acquitte concrètement de sa tâche le Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes qui a pour mandat non seulement d'étudier la mise en oeuvre du Programme d'action adopté à Beijing, mais aussi d'examiner les multiples problèmes liés à la promotion de la femme qui se posent à la suite d'autres conférences internationales, notamment Habitat II.

M. WINNICK (Etats-Unis d'Amérique) souscrit à bon nombre des observations formulées par l'observateur de la République-Unie de Tanzanie au nom du Groupe des 77 et par le représentant du Canada.

Constatant que, pour la Directrice exécutive du FNUAP, les commissions techniques du Conseil devraient donner à leurs activités de suivi des grandes conférences un caractère plus ciblé, M. Winnick dit qu'il appartient incontestablement au Conseil de prendre des mesures à cet effet. Il faudrait aussi faire appel à un mécanisme de contrôle par le biais du CAC ainsi qu'aux commissions régionales.

Plusieurs intervenants mettent en garde contre l'excès de coordination et ils ont raison. Mais la coordination devrait en tout état de cause être améliorée au sein même des représentations gouvernementales auprès des organes intergouvernementaux. La définition des compétences manquant de précision, des conflits pourtant évitables surgissent parfois, d'où des décisions contradictoires.

Pour la délégation des Etats-Unis, le débat devrait surtout permettre de donner au Conseil les moyens de transmettre des indications plus précises au CAC et de recevoir périodiquement de ce dernier une contribution plus utile car ce devrait être une fonction permanente du CAC que d'informer le Bureau du Conseil.

M. HUIMASALO (Finlande) a l'impression que l'élan et l'enthousiasme de naguère ne sont plus au rendez-vous. Peut-être faudrait-il, face à tous les plans d'action dont la mise en oeuvre est incomplète, retrouver le moyen de convaincre et donner à nouveau le goût de l'action.

Pour M. FELTON (Royaume-Uni), il conviendrait d'institutionnaliser un mécanisme jouant le rôle des équipes spéciales interinstitutions du CAC, lequel ne revêtirait pas nécessairement la même forme que ces équipes spéciales. Un tel mécanisme est indispensable, ne serait-ce que parce que les indicateurs évoluent et que les informations nécessaires pour agir sur le terrain doivent être aussi précises que possible.

Le Secrétaire général fait justement observer que pour examiner de manière détaillée les dispositions relatives à un domaine donné, les organismes intergouvernementaux doivent pouvoir bénéficier, notamment, de la contribution des pays concernés. M. Felton demande aux intervenants comment ils pensent pouvoir recenser les effets opérationnels des grandes conférences.

M. AHMED (PNUD) constate que les questions posées témoignent de l'intérêt que les membres du Conseil portent à la nécessité d'assurer le suivi des grandes conférences, d'entretenir le dynamisme requis et d'enregistrer des résultats concrets. Il ne fait pas de doute que le CAC et le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux activités opérationnelles (CCQPO) doivent être appelés à assurer cette continuité.

L'Administrateur associé du PNUD ne croit pas que l'enthousiasme qui a présidé à l'organisation des grandes conférences soit retombé. Mais il reste aux membres du Conseil et aux institutions à chercher ensemble les instruments par lesquels les équipes de pays pourront assurer sur le terrain le meilleur suivi possible. Il ressort de la documentation du CAD que les objectifs arrêtés lors des grandes conférences demeurent aussi prioritaires pour les donateurs. Le PNUD, pour sa part, en particulier dans le secteur de la lutte contre la pauvreté, fait plus aujourd'hui qu'autrefois.

Mme SADIK (FNUAP) donne, à l'intention du représentant de l'Espagne, des indications sur les relations entre les fonds et les programmes, d'une part, et, de l'autre, les commissions techniques du Conseil. La Commission de la population et du développement, par exemple, a déjà retenu une série de thèmes pour les quelques prochaines années mais, au niveau des pays, il est entendu que c'est le FNUAP qui se charge des activités concrètes à organiser. Le Conseil devrait généraliser cette formule d'intégration et de suivi pour tous les thèmes des grandes conférences.

Le représentant des Etats-Unis évoque le rôle qui devrait incomber au CAC. Pour Mme Sadik, il faudrait rechercher avec le Bureau du Conseil comment il convient d'organiser le processus de suivi par les organes intergouvernementaux. Il serait bon que chaque commission technique soit officiellement chargée de s'occuper du thème assigné à une grande conférence, ce qui lui permettrait de cibler son travail. De leur côté, les fonds et programmes n'auraient plus à faire rapport à un si grand nombre de commissions.

Du côté des donateurs, il convient de féliciter tout particulièrement les membres du CAD qui ont reconnu que les fonds et programmes des Nations Unies

devaient disposer des indicateurs indispensables. Mais ils ont besoin aussi d'être dotés d'une approche commune, de telle sorte que les gouvernements soient mieux en mesure de coordonner les activités des institutions du système des Nations Unies et n'aient plus à obéir à la volonté des donateurs.

Il faudrait s'adresser, par l'intermédiaire du CAC, au CCQPO qui a l'habitude de désigner une institution chef de file pour les activités opérationnelles et qui pourrait donc en désigner une aussi pour le suivi des résultats des grandes conférences. Comme l'action de plaider est d'autant plus efficace qu'il existe sur le terrain une entité chargée de diriger les activités opérationnelles, il en irait sans doute de même avec la désignation d'un chef de file pour le suivi. Il faudrait trouver un mécanisme de ce type pour suivre l'exécution du Programme d'action de Beijing en faveur duquel la mobilisation n'est pas aussi forte qu'elle devrait l'être.

Mme HAGEN (Directrice générale adjointe du Bureau international du Travail) observe que le débat semble ouvrir la voie à une institutionnalisation des équipes spéciales interinstitutions du CAC, c'est-à-dire à une extension de la bureaucratie alors qu'il faudrait chercher à élaguer et à rationaliser. Le mieux serait probablement de confier la tâche dont les équipes spéciales étaient chargées à une institution déjà en place et de lui demander de réorganiser ses priorités et son budget en conséquence.

Il en va de même pour l'interaction entre le Conseil et le CAC que beaucoup d'intervenants conseillent d'exploiter davantage. Or, le CAC est un organe tellement diversifié qu'il lui est difficile d'être un agent de cohésion. Il vaudrait mieux là encore s'adresser à un autre élément du système.

En ce qui concerne les commissions techniques, le souci d'efficacité impose de leur demander d'exercer de nouvelles responsabilités et de leur confier de nouvelles compétences, d'autant que Mme Hagen estime pour sa part l'érosion de l'enthousiasme très réelle. C'est certainement au Conseil qu'il incombe de revivifier les engagements contractés lors des grandes conférences.

Le risque existe d'ailleurs aussi, non seulement de voir les gouvernements émettre des directives contradictoires quant au suivi des résultats des grandes conférences, mais aussi que des oppositions se manifestent sur la procédure à suivre en raison de désaccords de principe sur l'action à mener à l'échelon des gouvernements ou du système des Nations Unies. Or, le suivi des grandes conférences fait appel à un consensus à cet égard.

Mme KING (Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme) précise à l'intention de l'observateur de la Norvège qu'au lendemain de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, le Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes est devenu aux yeux de tous l'organe intersectoriel parfaitement à même de s'acquitter d'un mandat très large. En fait, il faudrait à présent que ce mandat soit plus étroitement ciblé. Pour l'instant, le Comité ne s'occupe pas expressément du suivi d'Habitat II, mais il apporte une contribution aux travaux entrepris à cet égard.

Le représentant de la Finlande déplore une baisse de vitalité. Il est vrai que le suivi des résultats de la Conférence de Beijing accuse un certain retard. Mais le manque d'enthousiasme est plus imputable aux gouvernements qu'au Secrétariat.

M. MALLOCH-BROWN (Banque mondiale) rappelle que, pour la Banque mondiale, le Conseil a toujours fait preuve d'une exceptionnelle capacité à plaider les causes qu'il fait siennes et à dégager un large consensus. Il doit donc demeurer investi de cette tâche et énoncer à l'intention de ses organes subsidiaires et des organes intergouvernementaux en général un ensemble d'objectifs politiques communs à atteindre par une action coordonnée.

Le PRÉSIDENT fait le point du débat. Il ressort des exposés liminaires et du dialogue qui les a suivis que la spécificité de chaque institution chef de file et des équipes spéciales interinstitutions ne les empêche pas de témoigner d'une réelle unité. Il est désormais clair pour toutes les parties prenantes que la stabilité macroéconomique recherchée à l'échelle mondiale doit se doubler d'une stabilité "macrosociale". D'où la nécessité de coordonner les activités, et aussi de les rationaliser.

Du point de vue de la méthode de travail, il y aurait lieu, semble-t-il, de suivre de très près la réalisation des objectifs. L'accent est fortement mis aussi sur la nécessité de diffuser les pratiques optimales et de mettre au point des instruments concrets. L'intégration horizontale, c'est-à-dire l'établissement de liens entre les commissions techniques elles-mêmes et aussi entre ces commissions, et les fonds et programmes ainsi que les institutions en place sur le terrain, paraît désormais faire l'unanimité. Il en va de même de la création d'une base de données commune d'indicateurs nationaux et internationaux. La nécessité pour les institutions présentes sur le terrain

d'être coiffées par un Conseil solide qui les rende elles-mêmes plus fortes et aussi admises par tous.

S'agissant plus précisément du suivi des résultats des grandes conférences, tous les intervenants plaident pour une mise en oeuvre intégrée, et c'est là que réside le problème de fond pour le Conseil, qui devra organiser périodiquement l'examen intergouvernemental requis. Une fois admis que le Conseil doit en l'occurrence être investi du rôle central et qu'il s'agit là d'une fonction permanente, il faut trouver par quels moyens il s'acquittera de cette fonction. De l'avis à peu près général, la fonction confiée aux équipes spéciales interinstitutions du CAC devrait être conservée; il reste à savoir sous quelle forme la fonction serait désormais assumée. Certains insistent aussi sur l'utilité de mieux connaître l'expérience acquise par les équipes spéciales. Il ne faut pas non plus se dissimuler que des désaccords de principe peuvent exister quant à la conception même du suivi à assurer. Les difficultés toutefois ne doivent pas empêcher de rechercher la coordination.

La séance est levée à 13 h 20.